***Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 02 Décembre 2022***

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD - Maryse MICHALAK – Frédérick AESCHLIMANN - Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT - Mickaël TISSOT - Etienne MERLIER - Cinthya MIQUET-SAGE – Ludovic TROTTET arrivé à 21h. n’a pas pris part aux votes des délibérations.

Absente excusée : Mme Sandrine REY (Pouvoir à Mme Remillon).

Absents : Mr. Jacky DURET - Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

1. Le 24 Novembre 2022 Mme Le Maire a pris acte du souhait de Mr. Duret Jacky de démissionner de sa fonction de 3ème Adjoint pour raison personnelle, tout en restant conseiller municipal et membre des commissions communales dont il fait partie.
2. Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 Octobre 2022, celui-ci est approuvé à l’unanimité.
3. Mme Le Maire propose à l’assemblée de retirer la délibération n° 2022/23 du 28/10/2022 relative au refus du reversement de la Taxe d’Aménagement à la CCA&S afin de se conformer à la Loi de Finances (LFi) pour 2022, le conseil approuve à l’unanimité cette proposition et par une nouvelle délibération approuve le principe de reversement d’une part de la TA perçue par les communes membres à la CCA&S et vote le taux de reversement de la part communale à la CCA&S à 1%
4. Le Conseil approuve la convention de mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire par le Centre de Gestion 74, le coût de la médiation est compris dans la cotisation additionnelle versée par la commune
5. Le Conseil approuve la convention intégrée d’adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique.
6. Le conseil accepte et prend note des devis et factures suivants : Prestations pour le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : 1 704 €ttc (Covateam) – Remplacement du circulateur du plancher chauffant de la salle des fêtes : 3 063.52 €ttc (Ets. Montant) – Fleurissement pour fête de la Toussaint : 623.00 € (Ets. Gros).

L’assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités (Commission Urba. – S.I.V.U. – Commission scolaire – Commission Plan Communal Sauvegarde – Réunion Plateau des Bornes)

……./……

Pour info. : AG Harmonie municipale de Reignier le 03/12/2022

Commémoration intercommunale de la guerre d’Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie : à Arbusigny le 05/12/2022 à 11h. au monument aux morts

Soirée ciné-débat sur l’agriculture savoyarde face aux enjeux du changement climatique : Reignier le 09/12/2022 à 19h.

Le 14/12/2022 à 16h30 : marché hebdomadaire avec venue du Père Noël

Le samedi 7 janvier 2023 à 19h.  salle des fêtes : Vœux de la Municipalité

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Cinthya MIQUET-SAGE Régine REMILLON

Secrétaire de séance Maire